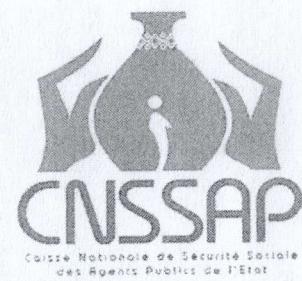




République Démocratique du Congo

PROCES – VERBAL DE DE MISE AU POINT DE L’OFFRE
RELATIVE AU MARCHE DE FOURNITURE DES SERVEURS
PAR LA SOCIETE USCT A LA CNSSAP



Caisse Nationale de Sécurité Sociale
des Agents Publics de l'Etat



Septembre 2024

Re M AM CP. S. & M.

Br

L'an deux mille vingt-quatre, le **cinquième jour du mois de septembre**, nous, les représentants de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat, **CNSSAP** en sigles nous sommes entretenus avec le représentant de la société **USCT Sarl** dans le cadre des discussions complémentaires sur l'exécution du marché de fourniture des serveurs dont les détails sont mentionnés dans les lignes ci-après.

1. CONTEXTE

Dans le cadre du marché renseigné supra, il a été tenu, en date du 26 août 2023, une séance de mise au point du contrat sanctionnée d'un procès-verbal signé par les représentants des deux parties qui ont discuté sur différents points, y compris les modalités de paiement qui ont été convenues à 50% à la commande et 50% après livraison. Notons que le contrat fixant ces modalités de paiement a fait l'objet de non objection par la DGCMP.

Le contrat ayant été signé le 29 février 2024, le bon de commande n° 22/04/2024/001 du 19 mars 2023 avait été transmis à la Société UST pour le début d'exécution de ce marché. Une commande de 15 kits complets sur les 25 kits avait d'abord été faite par la CNSSAP et dont un kit test livré le 25 juin 2024 et installé. Des observations techniques ont été formulées par la CNSSAP le 8 juillet 2024 sur le kit test reçu et les deux parties ont convenu des modalités pratiques de la prise en charge des observations formulées par la Direction des Systèmes d'information de la CNSSAP.

L'étape de paiement ayant été soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle par la lettre n° CNSSAP/DG/DMG/CDAGS/MCJC/2024/1485 du 22 juillet 2024, celle-ci, y réagissant, avait, par sa lettre n° CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/TKB/BMB/1430/2024 du 30 août 2024, invité la CNSSAP et USCT pour une séance de travail y relative. Les trois parties ont tenu cette séance le 02 septembre 2024 au Cabinet de l'autorité. A l'issue de ces échanges, il a été retenu ce qui suit :

- Les parties devraient s'aligner aux dispositions de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics en ses articles 70 et 71 sur les modalités de paiement ; et
- Les modalités de livraison seront précisées dans le PV.

2. MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement et de livraison sont conformées comme suit :

- Les modalités de paiement : étant donné que les matériels à livrer proviennent de l'extérieur de la RDC, le règlement sera effectué comme suit :
 - 20% du prix du marché à payer au titre d'avance à la commande contre une demande de paiement et une garantie bancaire pour un montant équivalent ;
 - 60% du prix du marché après présentation de la preuve d'embarquement des matériels commandés contre une demande de paiement ; et

fbz *M* *AM* *Pa* *Q.* *B* *110* *✓* *1*

- 20% du prix du marché à payer après livraison jugée satisfaisante par les parties.
- Les modalités de commande et de livraison : la commande se fera en une seule fois et la livraison sera progressive. C'est à dire, la CNSSAP transmettra un bon de commande de l'ensemble des 25 kits serveurs faisant l'objet du contrat et le fournisseur livrera au fur et à mesure, tenant compte de la demande lui adressée par la CNSSAP jusqu'à la livraison complète, cela sans exiger le paiement frais supplémentaires.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Kinshasa, le 05 septembre 2024

Pour les parties

Pour la partie CNSSAP

Mme KILONGO FAILA Joan-Sonia
Directeur des Moyens Généraux

Mme NGOY KALALA Nathalie
Assistante Principale

M. MBOYO SOKI Carlos
Directeur des Systèmes d'information

M. TSHIBALA Obed Clovis
Directeur Juridique et Contentieux

M. DAKWA SONDE Alex
Chef de Service Gestion ALM & Analyses financières

M. LAMA wa LAMA Pierrot
Directeur Contrôle et Gestion des Risques

M. MUGUMA CHITO Jean-Claude
Chef de Département Approvisionnement et gestion de stock

M. MUPENDA NONDA Yves
Assistant en Passation des Marchés

Pour la partie USCT

M. Ali BADREDDINE
Directeur général



USCT SARL
Kinshasa